

Instances

Le Conseil et le Bureau communautaires sont les deux instances réglementaires de l'agglomération du Grand Périgueux. Elle dispose également de commissions de travail. La composition et les missions de chacune de ces instances sont clairement définies.

Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire est l'instance qui prend les décisions.

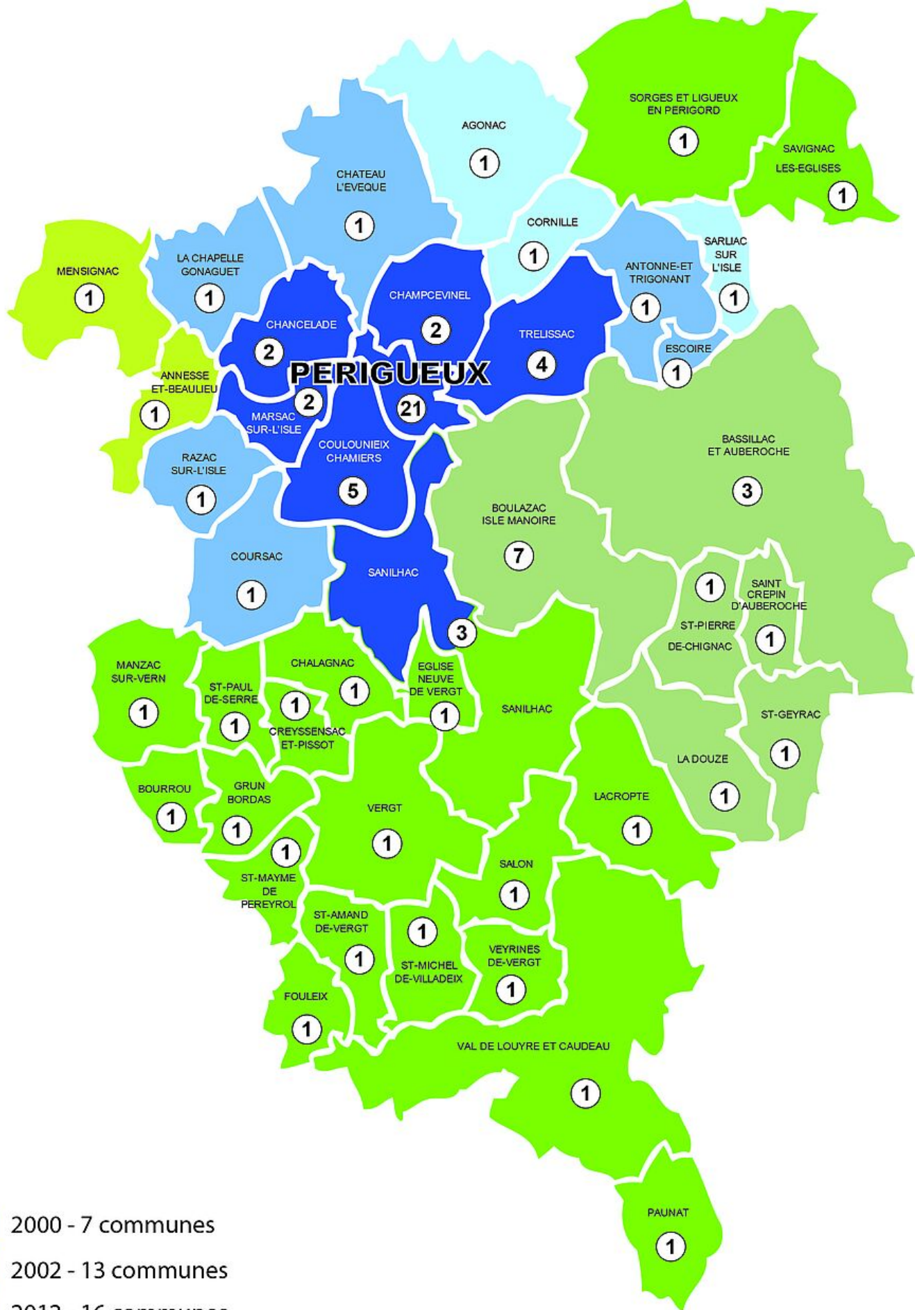
Il est composé de 83 membres élus issus des communes.

Le Conseil communautaire élit un président et des vice-présidents.

Chacun des vice-présidents ou conseillers délégués a la charge d'un domaine, d'une compétence particulière, sur délégation du Président.

Le Conseil communautaire se réunit 5 à 6 fois par an, ses séances sont publiques.

Les ordres du jour et procès-verbaux des Conseils sont consultables [ici](#).



- 2000 - 7 communes
- 2002 - 13 communes
- 2012 - 16 communes
- 2013 - 18 communes
- 2014 - 33 communes
- 2017 - 43 communes (52 anciennes communes, certaines ayant fusionné)

Le Bureau communautaire

<https://www.grandperigueux.fr/lagglo/organisation/instances?>

Composé de 58 membres, il se réunit 1 fois par mois.

Le Bureau communautaire élabore la stratégie d'action de la collectivité et débat sur les dossiers majeurs en amont du Conseil. Il prend également des décisions dans des domaines précis.

Composition du Bureau communautaire

- 1 président : Jacques Auzou
- 15 vice-présidents
- 27 conseillers délégués
- 15 conseillers communautaires

Les Commissions extra-communautaires

Lieu d'information, de débat et d'élaboration de projets.

Ces commissions n'ont pas de pouvoir décisionnel. Elles sont chargées d'étudier et d'émettre un avis sur les affaires soumises ou dont elles se saisissent.

Les Commissions extra-communautaires sont composées d'élus communautaires et de conseillers municipaux. Elles permettent aux conseillers municipaux qui ne sont pas membres du Conseil communautaire d'être associés aux réflexions communautaires.

Elles sont l'un des relais vers les communes pour la mise en œuvre des politiques communautaires.

Les commissions sont organisées par thèmes et recouvrent l'ensemble des compétences du Grand Périgueux :

- Administration
- Développement économique
- Aménagement de l'espace
- Cohésion sociale
- Développement durable et environnement
- Tourisme et cadre de vie

Contact



ADMINISTRATION GÉNÉRALE
SERVICE

Philippe DALL'AGATA

Directeur Administration et Démocratie

✉ [Courriel](#)

☎ [05 53 35 86 00](#)



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

> CONTACT